Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

cerfa

N° 14734*03

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Régularisation d'une pisciculture d'eau douce sur le site de Grainville la Teinturière (76)
Amélioration de l'ouvrage de libre circulation des poissons

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale: Pierru Piscicultures SAS

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale: Guy André Pierru Président

RCS / SIRET: 3 8 2 3 7 2 1 0 0

Forme juridique: SAS

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie *(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)*
	Régularisation d'une pisciculture , production supérieur à 20T. Demande d'autorisation ICPE pour une production annuelle de 300T de truites arc en ciel (Oncorhynchus mykiss) Création d'un bras de contournement permettant la libre circulation des poissons

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Régularisation de l'activité aquacole sur le site de Grainville la Teinturière.
Le site est existant, aucune modification des structures d'élevage de l'ICPE originelle n'est prévue.
L'ensemble du réseau hydraulique du site est conservé
Le projet intègre une phase travaux à savoir:
La création d'un aménagement RCE de type passe à poissons multi-espèces (voir dossier détaillé en annexe) et retrait de l'ancien système

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

4.2 Objectifs du projet

Le projet a pour objectif:

de régulariser et de développer l'unique pisciculture de la vallée de la Durdent

Ce site a une activité historique depuis 1964. Il fut exploité de 1964 à 2009 avant de rester en sommeil jusqu'en 2013.
Date à laquelle Pierru Piscicultures SAS a repris le bail des sites Bertrand et consorts. Depuis Pierru Pisciculture s'efforce de remettre en fonction le site dans le cadre des sites pilotes plan de progrès.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Aucun des travaux de génie civil prévu n'a de vocation à augmenter la capacité du site.

Néanmoins, il apparait nécessaire de mettre à niveau l'aménagement permettant la continuité écologique.
A ce titre, il sera demandé après validation de l'aménagement par les services compétents une autorisation de travaux pour la réalisation d'un nouvel ouvrage.

Le projet actuel permet de créer l'aménagement hors du lit actuel du cours d'eau, limitant de fait l'impact de la phase travaux sur le milieu.

Dans le prolongement du canal collecteur des eaux de sortie de pisciculture, un bras artificiel en enrochement sera créé pour connecter le bief amont à l'aval de la pisciculture. Ce bras sera créé sur une ancienne zone de bassin de la pisciculture en nature de terrain vague à ce jour.
Un fois le bras crée, il suffira d'ouvrir le vannage amont pour le rendre fonctionnel.
Le document en annexe produit par EEC conseil reprend les détails du projet. au point 4.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le site de Grainville a pour vocation de recevoir des poissons entre 100 et 200g.
Les tailles commerciales visées sont les suivantes :
350-400g
800-1200g
1-2Kg
2-3Kg
4-6Kg
Le site produira 300T réparties de manière uniforme sur l'année. Les poissons arriveront par lot de 5T triés. Ils proviendront de site Pierru Piscicultures ou de sites qualifiés au titre des MLRC (Maladies Légalement Réputées Contagieuses). La durée du cycle sera variable en fonction des tailles commerciales de 2-3mois pour les tailles 350-400g à 2-3ans pour les poissons de 6Kg.
Le stock maintenu sera de l'odre de 100T instantanées. Le potentiel de biomasse produite à terme sera de 300T par an.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?
La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Outre l'inscription à la démarche "plan de progrès " du ministère de la Transition Ecologique et Solidaire (MTES), ce projet est soumis à autorisation ICPE pour 300T/an (rubrique 2130-1) et à la déclaration loi sur l'eau (rubrique 3120-2°) pour la création d'un bras de contournement (passe à poisson) ainsi qu'au programme National d'Eradication et de Suivi des maladies virales SHV,NHI. A titre il a intégré le programme de qualification européen (Directive 2006/88/CE du Conseil du 24 octobre 2006,Décision 2009/177/CE du Conseil du 31 octobre 2008)

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
superficie du site	3ha
Nombre total de bassins exploités	18
surface d'élevage existante	6000m2

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Pierru piscicultures SAS
Hameau de Mautheville
76450 Grainville la Teinturière
Parcelles cadastrales
776-13-14

Coordonnées géographiques[1] **Long.** 49°75'68"67 **Lat.** 0.°62'41"95

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), b) 9°a),b),c),d), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ : **Long.** __°__'__"__ **Lat.** __°__'__"__
Point d'arrivée : **Long.** __°__'__"__ **Lat.** __°__'__"__

Communes traversées :
Grainville la Teinturière

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? **Oui** ☒ **Non** ☐

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? **Oui** ☒ **Non** ☐

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

Modification de l'ouvrage garantissant la continuité écologique voir dossier en annexe
Dossier en attente de validation par les services compétents

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.
Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☒	☐	Le Bois de la Roquette (Grainville-la-Teinturière) est classé en Site d'Importance Communautaire n°FR2300146 (future Zone Spéciale de Conservation) du réseau Natura 2000 pour son intérêt chiroptérologique.La ZNIEFF de la Durdent (n° 230015791) comprend l'ensemble de la vallée cauchoise,. vallon d'Anvéville et la longue vallée sèche de Bosville vers Doudeville (environ treize kilomètres), voir rapport RCE EEC Conseil 2.6.2.
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	Le Plan de Prévention des risques est constitué d'une carte classant différents secteurs en fonction de leur vocation et de leur exposition à l'aléa inondation (fort, moyen, faible) ainsi qu'un règlement prescrivant des mesures relatives à chaque zone. (circulaire du 24 avril1996) La crue de référence est, selon les secteurs la crue de janvier 1995 ou la crue de décembre 1999.Le PPRI a été prescrit le 26 novembre 1996 et approuvé le 7 mars 2002. voir rapport RCE EEC Conseil point 2.5.3
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	**Oui**	**Non**	**Lequel et à quelle distance ?**
D'un site Natura 2000 ?	☒	☐	Le Bois de la Roquette, inscrit au Réseau NATURA 2000, présente un abrupt de calcaire du crétacé où l'on dénombre un ensemble de 4 cavités (de 10 à 30 mètres de profondeur) et 2 petits trous (inférieurs à 5 mètres de profondeur). De plus, on peut observer une petite cavité le long de la route départementale 75. voir rapport RCE EEC Conseil point 2.6.2
D'un site classé ?	☐	☒	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?
Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? *Appréciez sommairement l'impact potentiel*
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	Le site utilise l'eau de la Durdent. Il est construit en dérivation du cours d'eau. Les débit sont très stable et généreux Qmna 5 : 1.1M3/s module 1.6M3/s. L'activité de pisciculture effectue sont activité au fil de l'eau. Le débit prélevé sera adapté aux besoins des ouvrages de continuité écologique qui nécessitent 3 à 400L/s pour fonctionner ,le reste transitant par les structures d'élevage. voir rapport RCE EEC Conseil point 2.7
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	Lors de la phase de travaux pour le bras de contournement les volume excavé seront utilisé sur place pour conforter l'ouvrage. Voir rapport RCE EEC Conseil point 4.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☒	☐	Un apport de matériaux spécifiques à la création de l'enrochement sera nécessaire mais ne proviendra pas des fonds de la piscicultures. Il s'agira de bloc de roche de diverses dimensions permettant de réaliser la passe à poisson. voir rapport RCE EEC Conseil point 4.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Le site Natura 2000 est trop éloigné du site de production pour l'impacter directement.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	Risque inondation : Voir PPRI voir rapport RCE EEC Conseil point 2.5.3
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐ ☒	☒ ☐	Le site étant exploité, il dispose d'un Agrément Zoosanitaire délivré par La Direction Départementale de la Protection des Population de Seine Maritime. Numéro d'agrément N° FR 76315001 CE. Site intégré au PNES Normandie en cours de qualification (Directive 2006/88/CE du Conseil du 24 octobre 2006,Décision 2009/177/CE du Conseil du 31 octobre 2008) Résultat d'analyses MLRC (SHV:NHI) Négatifs depuis la reprise du site
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	☒	☐	Camions de transport de truites, d'aliment et d'oxygène via la route départementale. Mais trafic faible Exports intégrés dans le système de traçabilité européen TRACES: (http://webgate.ec.europa.eu/sanco/Traces/)
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐ ☐	☒ ☒	

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐ ☐	☒ ☒	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	☐ ☐	☒ ☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐ ☐	☒ ☒	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	La production de poisson génère des effluents d'élevage Ces effluents sont dissous dans les eaux de sortie de la piscicultures. la pisciculture a un impact sur les Matière En Suspension présentes dans l'eau
	Engendre-t-il des effluents ?	☒	☐	Les sites piscicoles rejettent sous forme dissoute de l'azote du phosphore et des matières en suspension. voir document en annexe: Fiche méthodologique relative à la compatibilité du flux de polluants rejetés par une piscicultures avec le milieu récepteur et son application au site Dossier technique de restitution des résultats de simulation des flus de rejets sur la base de la fiche Flux Résultats d'analyses qualités cités en référence dans la fiche méthodologique.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☐	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui ☐ **Non** ☒ Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ **Non** ☒ Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Les seuls travaux envisagés sont ceux destinés à modifier les ouvrage de remise en continuité écologiques afin de les rendre efficace pour l'ensemble des espèces cibles. Voir projet EEC conseil.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Ce projet n'est en rien une création de pisciculture mais plutôt l'adaptation d'un ancien outil aux nouveaux enjeux écologiques réglementaires et économiques. Aucune modification des structures de production historique (1964) n'est prévue sur un site dont le droit d'eau fondé en titre provient d'un moulin. L'activité a pour but de produire 300T de truites pour des marchés exigeants: la pêche récréative et la transformation artisanale. Le volume d'activité actuelle et future n'est pas de nature à impacter significativement les objectifs de de qualité du milieu récepteur la Durdent. Voir fiche Flux ITAVI.
Les travaux ont pour objet d'améliorer l'impact du site sur le milieu.
Sur la base des éléments préalablement évoqués, ce dossier doit donc de notre point de vue recevoir un traitement sur les bases d'une procédure "Cas par Cas"plutôt qu'une autorisation environnementale.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - **non publié** ;	☒
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	☒
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	☒
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories *5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement* un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	☒
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux *5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :* plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	☒
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☒

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Extrait des arrêtés ICPE antérieurs Dossier EEC Conseil rétablissement de la continuité écologique Dossier Mesure IBGN Et relevés IBGN de Vittefleur Fiche méthodologique relative à la compatibilité du flux de polluants rejetés par une piscicultures avec le milieu récepteur et son application au site Dossier technique de restitution des résultats de simulation des flus de rejets sur la base de la fiche Flux Résultats d'analyses qualités cités en référence dans la fiche méthodologique. Courrier attribution Agrément ZooSanitaire Résultats d'analyses programme de qualification

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Fait à	Montvile	le,	23/03/2018
Signature			